

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1935)**

Heft 26

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

F. Vaucher, architecte et président du Département des Travaux publics de Genève.

Il fait ses premières études au Collège de Genève, obtient les diplômes de maturité classique et du baccalauréat ès lettres de l'Université de Genève, suit des cours à celle-ci, puis se rend à l'École polytechnique fédérale dont il sort, en 1894, avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien, pour faire encore un stage au laboratoire d'électricité de H.-F. Weber à cette même École.

Sa carrière commence alors. Il est successivement ingénieur à la Société alsacienne d'électricité O. Schulze, à Strasbourg (1894), à la Compagnie de l'industrie électrique, à Sécheron-Genève (1895-1898), à la Société franco-suisse pour l'industrie électrique, à Genève (1898-1908), dont il devient le fondé de pouvoirs et où il s'occupe, en particulier, des installations électriques du chemin de fer Martigny-Châtellard.

Il fonde, en 1908, un bureau d'ingénieurs avec M. M. Bremond, ingénieur civil, puis le quitte, en 1911, et s'établit comme ingénieur-conseil, s'occupant plus spécialement des questions d'électricité et d'hydraulique. Ses études l'amènent à cette époque à publier une note sur « Le calcul du coup de bélier dans les conduites d'eau sous pression » dans le « Bulletin technique » (1910). De 1913 à 1931, il est administrateur, puis administrateur-délégué de la Société des eaux de l'Arve, qui alimente une partie du canton de Genève.

Il fait partie de la Section genevoise de la S. I. A. et de la G. e. P.

Pour ceux qui ont eu l'occasion de fréquenter Alphonse Vaucher les traits caractéristiques de son caractère étaient une grande modestie, la conscience extrême apportée à son travail, la précision de ses idées, le sens des mathématiques, sa grande compétence dans les questions dont il s'occupait, la sûreté de son commerce, une aimable camaraderie envers ses anciens collègues, une bienveillance marquée pour les jeunes ingénieurs.

Son esprit était assez divers pour que la technique n'en fût pas la seule préoccupation. Enthousiaste de la montagne, il était membre du Club alpin suisse, où il était fort connu et dans le journal duquel il fit paraître une notice sur la résistance des cordes de montagne. Grand amateur de musique il jouait fort bien du violon et, grâce à son esprit de mathématicien, ne craignit pas de s'attaquer à la théorie par une « Théorie mathématique de l'échelle musicale » ainsi que par des « Notes additionnelles » à cette « théorie ».

Alphonse Vaucher a dignement porté le nom de sa famille et a fait honneur à sa profession, à son pays. Il laisse un souvenir durable à tous ceux qui l'ont connu. E. E.

## BIBLIOGRAPHIE

**Dictature de la liberté**, par Robert Aron. Editions Grasset, Paris. 1 vol. Fr. f. 15.—.

C'est l'exposé, analytique et critique, par un de ses animateurs, du « mouvement Ordre-Nouveau » dont nous avons résumé la doctrine à la page 165 de notre numéro du 7 juillet 1934.

« Dictature ou liberté est un faux dilemme : dictature et liberté, dictature pour la liberté, dictature de la liberté... formules beaucoup plus exactes, en ce qu'elles font la part

des choses, de l'effort et de la routine, de l'humain et du mécanique, de l'avenir et du passé. »

Et, aux yeux de M. Aron, l'instrument de cette dictature de la liberté, c'est l'« Ordre-Nouveau ».

**Geodätische Grundlagen der Vermessungen im Kanton Tessin und geodätische Grundlagen der Vermessungen im Kanton Basel**, par H. Zöllly, chef de la section de géodésie au Service topographique fédéral.

Ces deux intéressantes brochures sont des tirages à part de la « Revue suisse des mensurations » ; il s'agit de publications

destinées à donner un aperçu historique des mensurations dans les cantons du Tessin et de Bâle. Au cours du siècle dernier ce domaine de la technique a évolué considérablement, tant au point de vue des méthodes qu'à celui de la technique instrumentale et le réseau trigonométrique du territoire a subi un développement parallèle. De nombreuses figures accompagnant le texte permettent de se rendre compte, non seulement de la structure des canevas planimétriques et altimétriques, mais aussi des moyens de signalisation et de repérage. En ce qui concerne les calculs, rappelons que les coordonnées sont conformes, l'axe neutre coïncidant avec le grand cercle de la sphère de référence passant par Berne et normal au méridien à l'origine. La déformation est donc maximum précisément au sud du Tessin, surtout pour les côtés du réseau parallèles à l'axe neutre. C'est là le point vulnérable de la mensuration suisse, si remarquable à d'autres égards. Le fait que la projection de « déformation minimum » n'a pas trouvé là son application est une énigme pour beaucoup, car aucun pays au monde ne se prête mieux que la Suisse à ce système qui aurait permis de réduire

d'un tiers la limite des déformations. Cette réserve d'ordre général faite il convient de louer pleinement M. Zöllly pour ses publications très intéressantes qui établissent que la Suisse est dotée d'une mensuration répondant à toutes les exigences modernes.

A. A.

## CARNET DES CONCOURS

### Aménagement de la place de Vernier.

Ouvert aux architectes, dessinateurs et techniciens domiciliés à Genève, dès avant le 1<sup>er</sup> janvier 1934, et ceux de nationalité genevoise, domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

*Jury* : MM. Lucien Dufour, maire ; E.-G. Choisy, directeur de la C. G. T. E. ; Ed. Virieux, architecte, direction du service du plan d'extension, à Lausanne ; J. Favarger, architecte, à Lausanne ; G. Bovy, architecte, à Genève ; professeur H. Bernoulli, architecte à Bâle, membre suppléant.

*Terme* : 2 mars 1936.

*Récompenses* : Fr. 3000 dont Fr. 1800 seront répartis en trois prix. Le solde (Fr. 1200) est mis à la disposition du jury pour procéder à l'achat de 6 projets au maximum.

Programme et annexes par le Secrétariat du Département des travaux publics de Genève, moyennant dépôt de Fr. 5.

## AVIS

Le contrat entre la Société anonyme du « Bulletin technique de la Suisse romande », d'une part, et la Société suisse d'édition, d'autre part, venant à échéance à la fin de la présente année, nous avons l'avantage d'aviser nos abonnés et nos annonceurs qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936, nous avons confié le service de publicité de notre revue à *Annonces-Suisses S. A.*, à Lausanne, société à laquelle nous les prions de reporter leur confiance.

*Société du « Bulletin technique de la Suisse romande ».*

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.